

Référence du projet : n° ONAGRE n° 2021-04-24x-00512

Référence de la demande :

Dénomination du projet : Sécurité aérienne sur l'aéroport de Nîmes-Garons

Bénéficiaire : SENA- société d'exploitation de l'aéroport

Lieu des opérations : Aéroport de Nîmes Garons – Commune de Saint Gilles

Espèces protégées concernées par l'effarouchement et par la destruction en dernier recours en cas de danger avéré
Rollier d'Europe, Coucou geai, Hirondelle des fenêtres, Sterne Hansel, Guêpier d'Europe, Huppe fasciée, Aigle botté, Aigle criard, Busard Saint-Martin, Circaète Jean Le blanc, Faucon hobereau, Milan royal, Epervier d'Europe, Martinet noir, Aigrette garzette, Œdicnème criard, Cigogne blanche.

Les espèces suivantes, ne nécessite pas d'avis du CSRPN en application de l'arrêté du 13/2/2015 relatif à la sécurité aérienne.

Choucas des tours, Goéland leucophée, Mouette rieuse, Buse variable, Faucon crécerelle, Milan noir, Héron garde-bœuf.

Espèce concernée par l'effarouchement par la fauconnerie : Outarde Canepetière

AVIS : Favorable [X]

Favorable sous conditions []

Défavorable []

MOTIVATION ou CONDITIONS

Nîmes-Garons effectue une demande conséquente pour limiter le risque de collision avion-oiseaux sur le site. Malgré la mise en place du protocole 8 collisions ont été recensées sur le précédent exercice. Au vu des bilans des années précédentes et compte tenu qu'il n'y a pas eu de prélèvements effectués (ce qui a posteriori est un indicateur de l'efficacité de la gestion du risque par l'aéroport), qu'en outre l'effarouchement spécifique Outarde ne semble pas avoir eu de conséquence sur les effectifs de l'espèce, la poursuite de l'effarouchement apparaît nécessaire. La demande présentée repose essentiellement sur un effarouchement préventif au crépuscule pour dissuader les « couchages » à proximité des pistes en plus des effarouchements préventifs avant les vols à partir de 7h30, et sur des effarouchements par fauconnerie doivent être privilégiés avec un complément par effarouchement sonore, l'effarouchement par chien n'apparaissant pas nécessaire.

Pour les autres espèces outre le goéland leucophée, et les choucas des tours qui présentent le plus grand risque, la demande est conséquente, néanmoins : l'effarouchement doit être pratiqué de jour et par fauconnerie. La possibilité de tirs ne doit pas être exclue mais correspond à l'option de dernier recours si les autres méthodes (fauconnerie, bruits) ont échoué. Dans tous les cas il sera adressé un rapport de l'activité d'effarouchement et plus spécialement un bilan de cette activité, un bilan sur les effectifs des populations concernées cibles. Le CSRPN demande que soit poursuivie l'estimation des populations sur l'emprise mais aussi alentours notamment en poursuivant la collaboration avec les structures partenaires en ornithologie. En conclusion considérant qu'aux vols commerciaux les vols de Canadairs sont effectués sur la base de Nîmes, le CSRPN Occitanie approuve le plan d'effarouchement proposé mais demande que les aigles soient retirés de la liste ces espèces ne sauraient être présentes qu'exceptionnellement sur le site et fréquentent les marais de Camargue d'automne au printemps (voir réf. ci-dessous). Le CSRPN porte à la connaissance qu'en 2019 un aigle impérial a été identifié en petite Camargue : le signalement éventuel de passage de telles espèces « exceptionnelles » qui profitent des zones de quiétude créées au sud du département devront être prises en compte dans le futur et signalées sachant que ces espèces ne seraient être que brièvement présentes sur le site.

- En outre le CSRPN demande qu'un bilan soit actualisé en fin d'exercice, que les destructions de spécimens cette destruction fasse l'objet d'un compte rendu automatique.

Il suggère aussi que puisse être disponible un bilan élargi aux zones périphériques de l'aéroport des effectifs des différentes populations aviaires et de leur évolution au fil des années.

- Voir Compte Rendu ornithologique Camarguais pour les années 2001-2006 Revue d'Ecologie 63(4):299-349

Président du CSRPN	[]
EXPERT DELEGUE FAUNE POISSONS	[]
EXPERT DELEGUE FAUNE AMPHIBIENS/REPTILES	[]
EXPERT DELEGUE FAUNE OISEAUX	[]
EXPERT DELEGUE FAUNE MAMMIFERES	[]
EXPERT DELEGUE FAUNE INVERTEBRES	[]
EXPERT DELEGUE FLORE	[]
EXPERT DELEGUE MER	[]

Fait le : 2 juin 2021

Signature : Michel Bertrand.

